

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE RÉVISER LA PEINE PRÉVUE POUR LE MEURTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Il y a six ans et demi, soit en 1976, on abolissait la peine capitale pour la remplacer par une peine d'emprisonnement à vie de 25 ans sans libération conditionnelle dans les cas de meurtre au premier degré. Cette question a été tranchée par un vote libre au Parlement dont l'issue a été très serrée alors que 11 condamnés à mort attendaient l'exécution de leur sentence et que de très fortes pressions se faisaient sentir pour qu'on prononce davantage de condamnations à mort. Étant donné que la peine de 25 ans fermes est, semble-t-il, trop rigide et que dans certains cas, elle nuit à la réintégration du condamné et qu'il n'y a aucune raison de remettre la peine capitale à l'étude puisque le nombre de meurtres a diminué depuis 1976, qu'elle ne dissuade pas plus les meurtriers en puissance que la peine actuelle et qu'elle est immorale, irréversible et injuste dans son application, je propose, avec l'appui du député de Louis-Hébert (M. Dawson):

Que le gouvernement mette sur pied un groupe d'étude indépendant chargé d'examiner la peine actuellement prévue pour les cas de meurtre et ses répercussions sur les institutions et la population carcérales et que ce groupe recommande de nouvelles dispositions plus souples qui, tout en protégeant mieux le public, facilitera la réadaptation de ceux qui purgent une peine d'emprisonnement.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

AIR CANADA

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, la société Air Canada fait preuve d'irresponsabilité, ou du moins elle n'agit pas d'une manière équitable, car elle refuse une indemnité de départ volontaire à ses employés assujettis à la convention collective de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale; cette indemnité serait semblable à celle que reçoivent les gestionnaires d'Air Canada occupant des postes jugés excédentaires. Pourtant, le calcul qui permet à la société d'offrir, tout à son

avantage d'ailleurs, un généreux cadeau de départ à ses gestionnaires, doit sûrement pouvoir s'appliquer aussi aux membres de l'AIM qui prennent une retraite anticipée, surtout compte tenu du fait que ces retraites anticipées diminueraient, pour les membres de l'Association, le nombre des mises à pied, dont 585 sont prévues en janvier 1983. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports (M. Pepin) de communiquer au président d'Air Canada le vœu formulé par l'ensemble des députés de la Chambre que la société Air Canada ne traite pas différemment ses employés membres de l'AIM, leur offre des indemnités de départ comparables, et qu'elle ne les oblige pas à payer cet avantage en cédant d'autres, puisque les gestionnaires n'ont pas eu à payer, eux, ce généreux cadeau de départ.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SE RETIRER DES
AFFAIRES ET DE VENDRE SES ENTREPRISES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, mes questions s'adressent au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait que l'année dernière, le gouvernement a vendu à la compagnie Nabu, pour la somme de \$100,000, les parts qu'il détenait dans la société Consolidated Computers, après avoir englouti dans cette entreprise 125 millions de dollars des deniers publics. Or, la compagnie Nabu a réussi à rentabiliser cette entreprise en moins d'un an, réalisant des bénéfices de plus de 2.3 millions de dollars. Quand donc le gouvernement comprendra-t-il qu'il ne vaut rien en affaires et qu'il serait bien mieux de vendre ses entreprises, ou même de les donner au besoin, afin que ces actifs puissent générer des profits, créer des emplois et relancer la croissance au Canada?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis content que l'opposition officielle reconnaisse aujourd'hui officiellement que nous avons conclu une bonne affaire avec la société Nabu pour nous débarrasser de notre participation dans la société CCI. Je suis content que le député le reconnaisse enfin.

Pour ce qui est de la deuxième partie de sa question, la participation de l'État dans des entreprises étatisées sert à promouvoir des objectifs de politique nationale. Ce qui est important, c'est de veiller à ce que ces objectifs soient effectivement atteints. Dans certains cas, cela signifie la remise au secteur privé de certains actifs, comme nous avons l'intention de le faire avec nos actions de la Corporation de développement du Canada. Il s'agit donc de servir au mieux les intérêts des Canadiens, et c'est ce que nous faisons.